CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 4 mai 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2304 – Verkehrsschilder bei Kreisverkehr aufstellen - wie man richtig und effektiver durch einen Kreisverkehr fahren soll.

Madame,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 27 avril 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique est irrecevable car elle est superfétatoire. Il existe en effet auprès des grands ronds-points une signalisation fort élaborée. En ce qui concerne les ronds-points de taille plus modeste, il y existe aussi une signalisation qui correspond à ce qui est requis par le Code de la route. Par ailleurs, le comportement des conducteurs dans un rond-point est enseigné en vue de l'obtention d'un permis de conduire, suivant les règles prescrites au Code de la route.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés